

COMMUNE
DE DUCY SAINTE MARGUERITE

Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX
Canton de THUE ET MUE

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le jeudi 28 mars 2023 s'est réuni le mardi 04 avril 2023 à 20H00 en mairie de Ducy-Sainte-Marguerite, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEMOUSSU, Maire.

Date de convocation :
28 mars 2023

Date d'affichage :
28 mars 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 07+02

Conseillers Présents : M^{mes} Silvia COSTA, Emmanuelle CALIGNY, Emilie PINÇON et Angélique ROMUALD.

M^{rs} Daniel LEMOUSSU, Patrick LEHERISSIER, René PETRICH.

Absentes excusées : Mme Marie BUON a donné pouvoir à Mme Emilie PINÇON.
M. Guillaume DAUXAIS a donné pouvoir Mme Emmanuelle CALIGNY.
Mme Maud CREVON.

Secrétaire de séance : Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. Mme Emilie PINÇON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du 28 février 2023.
- 2- Vote du Budget Primitif 2023 Commune.
- 3- Vote du Budget 2023 Assainissement.
- 4- Règlement du cimetière communal.
- 5- Vote des taux 2023.
- 6- Questions et informations diverses.

- 1 -

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2023

Sans remarque particulière de la part des membres du conseil municipal, le compte rendu de la séance du 28 février 2023 est approuvé.

Vote : Unanime Pour - Contre - . . Abstention - . .

- 2 -

N°15-2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Monsieur le Maire présente un projet d'élaboration du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 :

Section d'exploitation	
➤ Dépenses	79 926,78 €
➤ Recettes	119 977,93 €
Section d'Investissement	
➤ Dépenses	272 165,07 €
➤ Recettes	272 165,07 €

Le budget primitif 2023 – Communal est proposé en suréquilibre de 40 053,15 €

DELIBERATION :

Vu les articles L1612-1 et suivants du code général des collectivités,

↳ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif présenté comme ci-dessus pour l'exercice 2023.**

Vote : Unanime Pour - . . Contre - . . Abstention - . .

VOTE DU BUDGET 2023 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le budget assainissement 2023 est équilibré et autofinancé.

Les recettes sont essentiellement issues de la redevance sur la consommation d'eau potable. Ces recettes doivent compenser les recettes d'entretien de la station et le remboursement des emprunts.

Monsieur le Maire présente le budget annexe Assainissement pour l'exercice 2023.

Section d'exploitation	
➤ Dépenses	67 751,64 €
➤ Recettes	67 751,64 €
Section d'Investissement	
➤ Dépenses	24 158,14 €
➤ Recettes	24 158,14 €

DELIBERATION :

Vu les articles L1612-1 et suivants du code général des collectivités,

➤ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget annexe assainissement présenté, pour l'exercice 2023.**

Vote : Unanime Pour - . . Contre - . . Abstention - . .

REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire fait lecture d'un projet de règlement pour le cimetière communal.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur ce règlement, ainsi que sur les tarifs des concessions.

➤ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

* **APPROUVE le règlement du cimetière (joint à la délibération).**

* **AFFECTE à titre gratuit les terrains communs pour une durée de 15 ans, dit délai de rotation.**

* **DECIDE de fixer les tarifs des concessions de la façon suivante :**

- **Sépulture simple / Trentenaire : 150 €**
- **Sépulture simple / Cinquantenaire : 200 €**
- **Sépulture double / Trentenaire : 300 €**
- **Sépulture double / Cinquantenaire : 400 €**
- **Sépulture enfant / Trentenaire : 100 €**
- **Sépulture enfant / Cinquantenaire : 150 €**
- **Cavurne / Trentenaire : 100 €**

Cavurne / Cinquantenaire : 150 €

Vote : Unanime Pour - . . Contre - . . Abstention - . .

VOTE DES TAUX 2023

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour modifier la délibération n°7-2023 concernant le vote des taux 2023. Le produit attendu pour 2023 est de 31 800 €.

➤ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

• **De fixer les taux de la fiscalité locale pour 2023 de la manière suivante :**

25,80 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,

11,86 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

8,90 % pour la taxe d'habitation sur les maisons secondaires.

Vote : Unanime Pour - Contre - . Abstention -

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que les jeux sont arrivés pour le terrain communal.

Madame Silvia COSTA propose d'envisager d'avoir recours à un diagnostic agréé concernant des travaux énergétiques pour l'ensemble du bâtiment « mairie-logement communal ».

La séance est levée à 22h00

Clos et délibéré les jours, mois et an que susdits

Le Maire,
Daniel LEMOUSSU

